

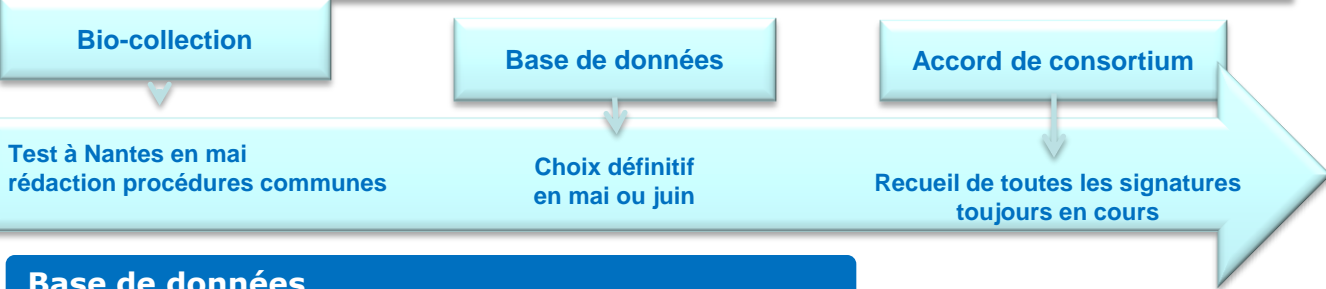


Le mot de l'équipe projet

Chers Investigateurs,

Grâce à votre implication, l'année 2016 sera celle de 2 importants chantiers: le changement de notre base de données et le lancement de la bio-collection, (sous réserve de financement). Pour ces 2 projets qui toucheront forcément vos procédures de prise en charge des enfants, nous prévoyons d'accompagner chaque investigateur de façon individualisée. Pour cela nous planifierons un déplacement dans chaque centre, dès que nos outils seront prêts et validés.

L'équipe projet



Base de données

Tenant compte de toutes les remarques que vous avez pu nous faire parvenir, un cahier des charges a été rédigé et confié à différents prestataires pour devis. Ces devis sont en cours d'analyse et permettront à l'ANCRReMIN de se positionner sur le choix d'un prestataire afin de vous en présenter une maquette lors du prochain congrès qui se tiendra à Nice en septembre prochain. Pas de grand bouleversement dans la configuration de cette base, mais une plus grande souplesse et simplicité dans son utilisation. Le transfert des données d'une base à l'autre sera assurée par la coordination de l'OMIN

Point sur la mise en place de la bio-collection

Chaque CRB impliqué par cette bio-collection a été contacté afin de leur présenter l'OMIN et le projet de bio-collection. Nous attendons désormais leur devis.

Nous avons préparé et validé un kit qui sera testé à Nantes en mai prochain.

Les procédures d'utilisation de ces kits sont rédigées et validées pour Nantes.

Les procédures de prise en charge des prélèvements par les CRB sont en cours de rédaction Elles seront ensuite proposées aux différents CRB pour ajustement et obtenir un consensus dans cette prise en charge.

Questions fréquentes

Que faire si l'enfant est transféré directement en médecine Légale ?

→ Si l'enfant passe direct en ML, tant que l'OML est en cours, nous n'avons plus le droit de contacter les parents. (fax de recensement récemment modifié). Le dossier est anonymisé.

→ Si l'OML est levé, vous pouvez les contacter et leur proposer une participation à l'OMIN

Si l'enfant reste à domicile, 2 cas de figure:

1er cas de figure : vous disposez des coordonnées des parents et pouvez essayer de les joindre si le contact est établi, vous pourrez leur proposer l'étude. Si vous ne parvenez pas à les contacter, on considère qu'il n'y a pas de refus et vous rentrez alors les données dont vous disposez

2ème cas de figure : vous ne disposez pas de leurs coordonnées. Ils sont alors considérés comme perdus de vue et vous devez enregistrer les données dont vous disposez en anonyme "XXX"

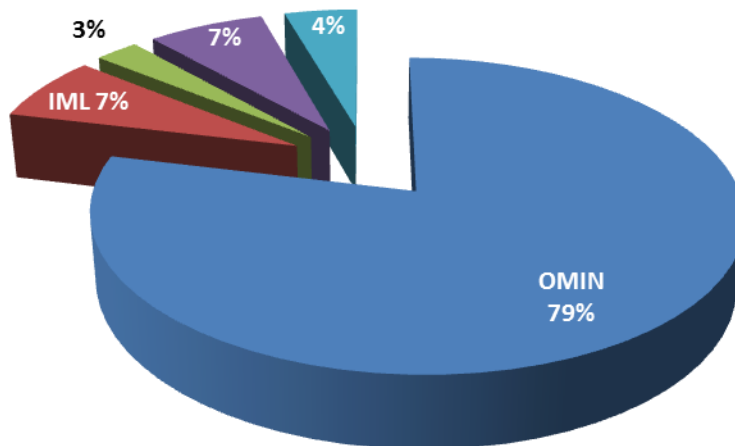
Si le ou les parents refusent de participer à l'OMIN: vous ne remplissez que la fiche administrative, de façon anonyme.

RAPPEL IMPORTANT: un dossier incomplet n'est pas exploitable: nous en comptons à ce jour

Bilan des inclusions: 113 à ce jour

Répartition des MIN recensées

■ OMIN ■ IML ■ REFUS ■ EN ATTENTE DE CONSENTEMENT ■ NON PRIS EN CHARGE PAR UN CRRMIN



LE MOT DE LA FIN

L'OMIN a besoin de l'implication de chacun pour réussir et nous vous remercions pour votre collaboration.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficulté.

Coordonnées de l'équipe projet

Investigateur coordonnateur : Karine LEVIEUX, karine.levieux@chu-nantes.fr tel : 02 40 08 79 37

Coordinateur technique : Bérengère JARRY, berengere.jarry@chu-nantes.fr tel: 02 44 76 81 38

Référente administrative et réglementaire : Léa FERRAND

Epidémiologiste : Matthieu HANF

Référente base de données et bio-collection : Sophie de VISME